



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

Encéphalite à tiques : recommandations concernant la vaccination

Le Département de la santé et des affaires sociales communique :

Alors que le nombre de personnes touchées par l'encéphalite à tiques a plus que doublé en 2005 en Suisse et que le virus a fait son apparition en décembre dernier à Moutier, le canton de Neuchâtel précise qu'il n'est pas encore concerné d'un point de vue épidémiologique par cette maladie. Toutefois, le Service cantonal de la santé publique recommande aux personnes qui s'exposent, lors d'activités en plein air dans les zones frontalières d'endémie, de se faire vacciner durant l'hiver. Il vient en outre d'adresser un courrier à tous les médecins du canton faisant état des recommandations pour la vaccination contre cette maladie.

Les tiques sont présentes dans toute la Suisse jusqu'à environ 1500m d'altitude. Elles séjournent en général dans des biotopes moyennement humides, constitués par des forêts de feuillus et des forêts mixtes dont les sous bois sont riches en herbes, arbustes et buissons. Elles vivent sur les herbes, broussailles d'une hauteur maximale de 1,5 m et attendent le passage d'un hôte (animal ou homme) pour s'y agripper - elles ne tombent jamais des arbres.

Le danger de piqûre étant très faible en hiver, c'est la raison pour laquelle il est recommandé de se faire vacciner durant cette saison (dès l'âge de six ans). Le risque d'entrer en contact avec une tique est maximal de février à mi-juin et de mi-août à octobre et les conditions météorologiques influencent les périodes de contamination.

Risques aux frontières cantonales

Les tiques porteuses du virus de l'encéphalite à tiques ne sévissent que dans certaines régions de la Suisse et le canton de Neuchâtel est encore épargné. Les personnes qui pratiquent des activités en plein en air dans les régions bordières de notre canton, soit Gampelen/Erlach/Lyss/Jens/Port/Moutier pour le canton de Berne, Salvenach/Ulmiz/Kerzers/Portalban/Autavaux pour le canton de Fribourg et Cudrefin/Salavaux/Chabrey et plaine de l'Orbe pour le canton de Vaud, s'exposent au risque d'être contaminées et la vaccination leur est donc conseillée. En outre, différentes régions du nord-est de la Suisse sont répertoriées comme « zones d'endémie ».

Forte augmentation des cas en 2005 en Suisse

L'encéphalite à tique est connue depuis 1920 et le virus a été isolé la première fois en 1948 en Tchécoslovaquie. En Suisse, les premiers cas ont été décrits en 1969 et depuis, un suivi épidémiologique est assuré. Durant des années, l'endémie est restée stationnaire dans notre pays. En 2005, une forte augmentation de nouveaux cas d'encéphalite à tiques a été enregistrée et les 202 nouveaux cas rapportés correspondent à une

2.
augmentation de 100% par rapport à la moyenne annuelle de 1999-2004. En 2006, 258 nouveaux cas ont été recensés, ce qui signifie que l'incidence continue à croître. C'est cette augmentation subite qui a poussé les autorités sanitaires à formuler des recommandations pour ce vaccin.

D'un point de vue clinique, la maladie évolue en deux phases. Après une période d'incubation qui dure entre une et deux semaines après la piqûre de tique apparaît un état grippal. Environ 5 à 15% des personnes infectées développent ensuite des complications avec atteinte du système nerveux. Les enfants de moins de six ans peuvent être infectés par le virus de l'encéphalite à tiques, mais la maladie évolue chez eux sous forme d'un simple état grippal sans complication neurologique.

Vaccination en trois injections

La vaccination consiste en trois injections réparties sur une année et d'un rappel tous les dix ans. Elle peut se faire auprès du médecin de famille/ou pédiatre et est remboursée par l'assurance de base dès l'âge de six ans.

En plus de la vaccination, des mesures de prophylaxie générale sont aussi recommandées pour les personnes qui se rendent dans les régions d'endémie. Il s'agit de porter des vêtements qui ne laissent pas passer les tiques, d'éviter les sous-bois infestés, d'utiliser un répulsif à insecte efficace contre les tiques, d'examiner son corps et ses vêtements après une exposition, d'ôter rapidement la tique et de désinfecter la plaie et de consigner la date de la piqûre.

A noter que dans les forêts du canton de Neuchâtel, les tiques véhiculent un autre agent pathogène, une borrelia, à l'origine de la maladie de Lyme. Le vaccin est inefficace contre cette maladie qui a des manifestations cliniques différentes et qui se traite grâce à des antibiotiques.

Pour de plus amples renseignements :

**Mme Rebecca Anderau, médecin cantonal adjoint, Service de la santé publique,
tél. 032 889 62 00 ou 889 52 26.**

Neuchâtel, le 15 janvier 2007